

Mise en ligne : 23 novembre 2014.
Dernière modification : 31 juillet 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

ÉTS OROSDI-BACK

(voir présentation générale en partie
Empire > Sociétés commerciales transcoloniales)

TUNIS

Établissements Orosdi-Back
(*Le Temps*, 29 juillet 1895)

Outre son siège à Paris, elle a créé des comptoirs à Smyrne, Salonique, Philippopoli, Le Caire, Alexandrie, Tintah, **Tunis**, Bucarest, Vienne.

publicité
Établissements Orosdi-Back
(*La Dépêche tunisienne*, 10 mai 1896)

Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs
TUNIS, rues Es-Sadikia et d'Allemagne
Siège social 6, cité d'Hauteville, PARIS

Demande d'emploi
(*La Dépêche tunisienne*, 25 juillet 1897)

JEUNE homme, 20 ans, instruit, ayant travaillé depuis longtemps aux établissements Orosdi-Back comme vendeur, désire se placer dans une maison de commerce

L'heure à Tunis
(*La Dépêche tunisienne*, 25 septembre 1897)

On nous fait observer que dans notre article « L'Heure à Tunis », nous avons oublié, à côté des autres, de mentionner l'horloge si bien installée au fronton des établissements Orosdi Back, sur la rue Es-Sadikia, horloge qui marche à merveille et rend d'excellents services à tout un grand quartier français

Travail dominical
LES EMPLOYÉS DE MAGASIN
(*La Dépêche tunisienne*, 28 septembre 1897)

Nous recevons de MM. les directeurs des Établissements Orosdi-Back la lettre suivante :

Tunis, le 27 septembre 1897.

A Monsieur le directeur de la *Dépêche tunisienne*,

Monsieur le directeur,

Nous sommes absolument de l'avis de notre honorable confrère M. Habar, directeur des Galeries Parisiennes, et nous donnons volontiers notre adhésion pour la fermeture, le dimanche, des grands magasins, afin de permettre à leur personnel un repos nécessaire et mérité.

Veuillez agréer, etc.

Les directeurs des Établissements Orosdi-Back,

A. MAILLARD,

Léon GHEZ.

Allons ! ça marche ! Nous savons que l'absence seule du directeur de la Maison universelle retarde une réponse très probablement analogue de cette maison, dont le sous-directeur, M. Troubat, nous a déclaré être absolument acquis à nos vues.

Une bonne nouvelle !

(*La Dépêche tunisienne*, 26 novembre 1897)

Nous apprenons que MM. CHEMLA frères, trop à l'étroit dans leur magasin du Petit Louvre, rue des Maltais, vont transformer leur établissement rue de Rome, dans l'immeuble de MM. de Vésine, en prenant possession du **grand local occupé autrefois par les magasins Orosdi Back** et dont la banque E. et G. Césana occupe encore une partie.

Ce vaste bâtiment, que les propriétaires vont transformer et aménager pour les besoins de MM. Chemla frères, se composera au rez-de-chaussée d'une magnifique salle d'exposition, avec grandes vitrines sur la rue de Rome et sur celle de Constantine, installée avec le luxe le plus raffiné des grands magasins de nouveautés de Paris.

Un escalier monumental, placé en face de l'entrée principale, conduira au premier étage où seront installés, en sus d'une grande salle de vente, tous les salons de mode et les grands ateliers de confection.

Grâce à la décision prise par MM. CHEMLA frères, Tunis va posséder un établissement qui ne cèdera en rien aux plus beaux magasins de nouveautés de France. Il offrira toutes les créations de ces derniers et sera monté sur le même pied. Même la nuit, leurs aimables visiteuses pourront admirer les marchandises offertes à leurs yeux sous la lumière étincelante de l'électricité qui éclairera somptueusement les grands magasins du Petit Louvre.

Tous nos compliments à MM. CHEMLA frères pour l'initiative qu'ils viennent de prendre en cette circonstance, qui ne fera qu'augmenter le développement commercial de notre ville et qui va parer une de nos grandes artères d'une construction de premier ordre.

Vente judiciaire

(*La Dépêche tunisienne*, 26 septembre 1898)

En vertu de deux jugements rendus par le tribunal civil de Tunis le vingt avril et le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt dix-huit, il sera procédé à la vente de l'immeuble sus-désigné ;

À la requête de messieurs Maillard et Guez, directeurs des Établissements Orosdi-Back, demeurant à Tunis, agissant en cette qualité, ayant M^e Gueydar pour défenseur ;
A l'encontre de :
1° Taïeb ben Salem ;
2° Mohamed ben Salah ben Salem ;
3° Mohamed ben Salem ;
4° Laroussi ben Salem ;
5° Youssef ben Salem ;
6° Mohamed Laroussi ben Salem ;
7° La dame Khedidja bent Barbouche,
« Prise tant en son nom personnel que comme héritière de son fils décédé Abdallah ben Salem,
tous propriétaires, demeurant au Kef.

MISE À PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par le défenseur soussigné pour parvenir à la vente, et déposé au greffe du Tribunal civil de première instance de Tunis, les enchères seront reçues sur la mise à prix de deux cents francs, fixée par le jugement ordonnant la vente, ci. Fr. 200

Les frais de licitation, ceux de vente et la remise proportionnelle en sus.

Fait et rédigé à Tunis, par le défenseur soussigné, le vingt-trois septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Le Défenseur poursuivant,

Loco M^e GUEYDAN

(Signé): ABECASIS.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

1° En l'étude de M^e A. Gueydan, avocat-défenseur poursuivant, rue d'Angleterre, numéro 11

2° Et, pour prendre connaissance du cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de première instance de Tunis, où il est déposé.

[NOËL À TUNIS]

(*La Dépêche tunisienne*, 23 décembre 1900)

En ce qui concerne les Établissements Orosdi-Back, de vieille renommée, leur direction intelligente et amie du progrès a su, comme tous les ans, s'approvisionner de tous les jouets de la création la plus récente, d'une construction solide et, surtout, inoffensifs, ce que les parents doivent considérer le plus.

Tous les rayons de maroquinerie, statuettes, bronzes et tous les autres articles d'étrennes sont abondamment fournis et on peut dire sans aucun esprit de réclame que les Établissements Orosdi-Back ont su et sauront toujours tenir leur rang parmi les premiers magasins de notre capitale.

ÉTABLISSEMENTS OROSDI BACK C/ LE PRINCE EL HABIB BEY.

(*Journal des tribunaux français de Tunisie*, 15 janvier 1910)

Le Tribunal ; — Attendu que les établissements Orosdi Back réclament du prince El Habib Bey une somme de 1.116 fr. 95 pour solde de diverses fournitures faites à ce dernier pour ses besoins personnels ;

— Attendu que l'opposant répond que la dette est nulle, et réclame le débouté de la demande formée contre lui ;

— Attendu en droit, qu'aux termes de l'art. 3 du décret

du 11 juin 1902, toute dépense, toute obligation quelconque susceptible d'engager la personne ou les biens personnels d'un membre de la famille beylicale, n'est valable à l'égard des tiers et ne peut lui être opposée, même ordonnée ou signée par lui, que si elle a été visée par l'Administrateur spécial de la liste civile avec l'autorisation du Bey ;

— Attendu qu'il n'est pas contesté que le prince fasse partie des personnes de la famille beylicale ; qu'il peut invoquer contre la réclamation qui lui est faite la disposition précitée du décret du 11 juin ;

— Attendu que la maison Orosdi Back n'a pas accompli les formalités nécessaires pour assurer la validité de sa créance ; qu'elle ne peut exercer l'action qu'elle a intentée ; Par ces motifs ;

— Déboute en l'état les Établissements Orosdi-Back de leur demande.

(Min. publ. M. CAMOIX, subst. - 138 V. SCIALOM et DESTRÉES, a v.).

Paul LAMBERT,

Dictionnaire illustré de la Tunisie : choses et gens de Tunisie, 1912

DHAINE (Henri-Désire-Michel), 15 janv. 1867. Paris IX^e arr., off. d'Académie, chev. du Mérite agricole, off. du Nichan-Iftikhar. **Sous-directeur des Établissements Orosdi-Back*, 8, av. de Carthage, Tunis.** 21 déc. 1901. ÉTUDES : Écoles primaires et cours de l'Association philotechnique, Paris. Certificat d'études primaires (1879) ; certificat d'études commerciales (1883). Successt : chef de comptabilité et caissier de la Maison Deschamps de Paris (1883 à 1887) ; chef de comptabilité de la maison M. et D. Kahn frères, Paris (1887-89). Caissier principal et chef de la comptabilité « Aux Galeries Métropole », grands magasins de nouveautés de 1899 à 1901. Actuellement et depuis 1901, sous-directeur des **Établissements Orosdi-Back**, à Tunis. Ancien secrétaire de la Société de Gymnastique, de Tir et d'Exercices militaires « La Patriote », du 2^e arr., Paris. Membre et ancien secrétaire et vice-président de la Société de Secours Mutuels « L'Union des Travailleurs Français de Tunisie », à Tunis. Trésorier honoraire de la Société d'Horticulture de Tunisie. Trésorier honoraire de la Section tunisienne de la Soc. de Géographie Commerciale et Economique de Paris (anc. très.). Membre et anc. v.-prés. fondat. de la Société des Comptables de Tunis. Vice-président honoraire de la Société colombophile « Le Ramier Tunisien » ; anc. secrétaire et membre à Paris de la Société « L'Union du Commerce », société de secours mutuels, fondée en 1847, depuis 1883. Membre de l'Association des Comptables du département de la Seine, société de secours mutuels depuis 1889 ; membre de la Société académique de comptabilité, de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France, à Tunis ; membre honoraire du Cercle d'escrime « Jean-Louis » ; membre bienfaiteur de l'Orphelinat des Postes. Commissaire du Congrès des Sociétés de Géographie, Tunis 1904 ; conduisit les congressistes à Kairouan et à Sousse.

Édition de cartes postales sur la Tunisie.

Le bague de Porto-Farina (Tunisie)
Impressions (Sénat, 1914)

Ce pénitencier emploie une moyenne de 400 détenus ; il s'administre séparément, ayant obtenu la personnalité civile.

Une des principales maisons de tissus de la Régence, la maison Orosdi-Back, de Paris, a organisé, dans le bague de Porto-Farina, un atelier pour la confection des espadrilles (souliers en tissu à semelles de corde), aujourd'hui importées par l'Espagne. Cette importation est d'environ 250.000 par an, pour la Régence seulement.

Ce travail occupe cent détenus, condamnés à de longues peines.

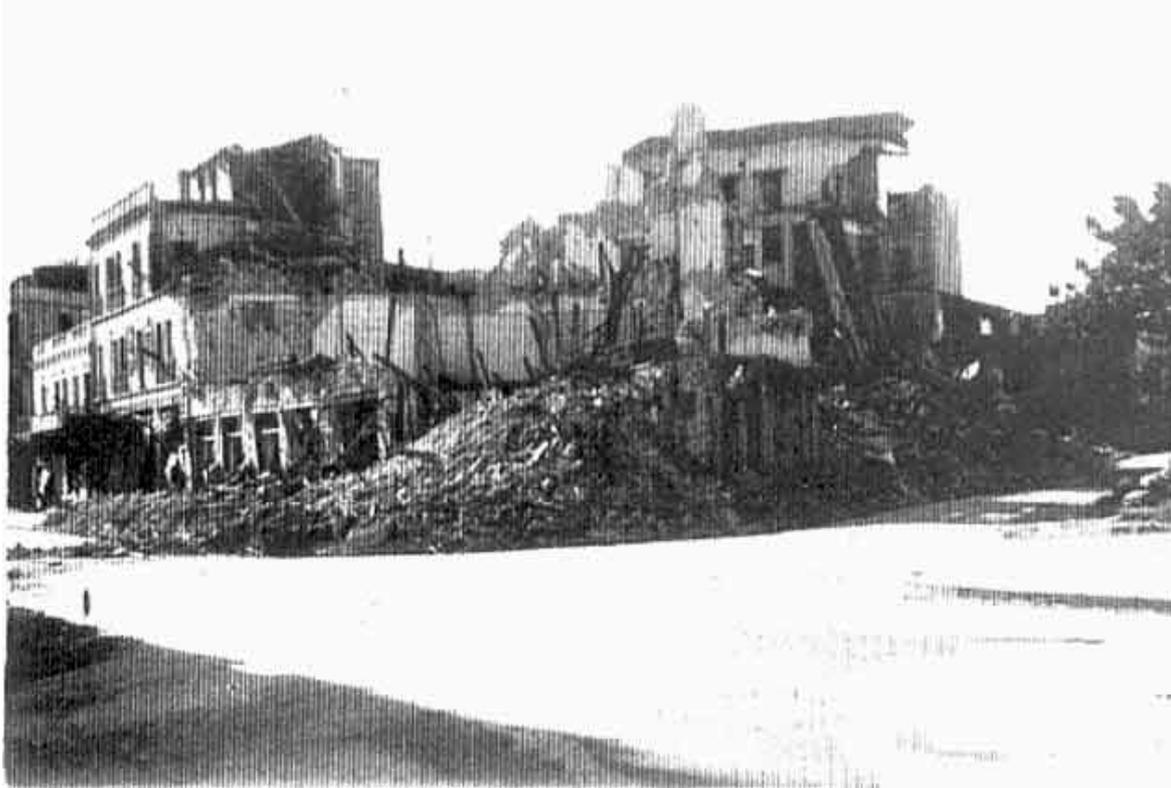
Publicité
(*La Petite Tunisie*, 20 décembre 1935)



BIZERTE ET SFAX



Le magasin Orosdi-Back de Bizerte après les bombardements de 1943



bizerte-et-region.com/villesnordlac/bizenruine/1943bizenruine1.html

Médaille d'honneur du travail
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 octobre 1948)

M. Cohen (Victor), chef de bureau aux établissements Orosdi-Back, à Tunis.
M. Hayat (Sauveur), fondé de pouvoirs aux établissements Orosdi-Back, à Tunis.
M. Zeitoun (Émile), chef de service aux établissements Orosdi-Back, à Hamman-Lif.

En 1952, 5.000 ouvriers sont licenciés dans le bâtiment et les Travaux publics, 1.400 dans les mines 200 aux PTT, un millier chez les travailleurs de l'État. En 1953 et 1954, la vague de licenciements se poursuit : 150 ouvriers sont lokoutés à la mine de Touireuf, la carrière de Karouba débauche 60 % de son personnel. À Tunis, les établissements Orosdi-Back le licencient en totalité, etc. On évalue à 29.000 le nombre de salariés licenciés entre 1952 et 1955 (Al Charif, Ayache et *alii*, *Mouvement ouvrier, communisme et nationalisme dans le monde arabe*).

Fermeture à Tunis des magasins des Éts Orosdi-Back

(L'Information financière, économique et politique, 13 juillet 1954)

Les grands magasins de cette société, à Tunis, vont quitter définitivement la place. La disparition d'une des plus anciennes maisons, dont l'installation remonte aux origines du Protectorat, apparaît comme l'indice tragique d'une situation alarmante où les capitaux les plus solides quittent un pays où la confiance politique est particulièrement ébranlée.

Si ce départ marque la volonté de « regroupement » de la part des dirigeants de ces établissements qui précisent qu'il ne saurait être question de la personnalité même de l'établissement, du moins cette opération est-elle lourde de signification.

BOURSE DE PARIS
AU COMPTANT

(L'Information financière, économique et politique, 18 septembre 1954)

.....
Le bruit avait couru vers le milieu de juillet qu'OROSDI-BACK s'apprêtait à fermer ses magasins de Tunis. Depuis, il n'a été ni confirmé ni démenti.

[Desfossés 1956/2143]
Établissements à Tunis et Sfax.

BOURSE DE PARIS
AU COMPTANT

(L'Information financière, économique et politique, 31 octobre 1956)

La gravité de la situation au Proche-Orient — et ses répercussions possibles — a provoqué des ventes sur les titres directement intéressés. OROSDI BACK, qui possède une chaîne de comptoirs et agences à Bagdad, Beyrouth, Port-Saïd, Tunis, Sfax et Meknès revient à 16.370.
